

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

2^{ème} SESSION ORDINAIRE POUR 2015

REUNION DES 17 ET 18 SEPTEMBRE

N° 2015/O2/049

QUESTION ORALE DEPOSEE par M. Jean-Baptiste LUCCIONI

OBJET : « Dumane da Fà » : révélateur du malaise économique

Monsieur le Président,

Des socioprofessionnels réunis au sein du collectif « Dumane da Fà » manifestant devant le siège de l'Urssaf. L'image est révélatrice de la crispation qui gagne notre île.

Ce que la crise révèle, c'est la dimension politique d'un conflit que l'on a voulu cantonner exclusivement dans ses aspects techniques et budgétaires. Le passer sous silence serait davantage qu'une erreur, une faute. Sait-on seulement que la majorité de ces petites entreprises vit actuellement un calvaire ? Que beaucoup n'arrivent plus à joindre les deux bouts, étranglées par une pression fiscale toujours plus forte ? Au bout du chemin, la tentation de mettre la clé sous la porte. Triste constat, lorsqu'on sait que ces entreprises représentent à elles seules 80% de notre tissu économique. En filigrane, bien évidemment, c'est la question de notre développement qui est posée. Et des moyens que l'on se donne.

Evoquer la problématique des socioprofessionnels équivaut en incidence à évoquer l'emploi direct et induit. Si le petit commerçant n'a plus la possibilité de recruter, mais à l'inverse est contraint de licencier, c'est dans un effet mécanique augmenter encore la courbe du chômage.

Mon propos n'est pas d'évoquer les grands trusts ou les grosses sociétés mais de parler de ces structures artisanales qui constituent, au-delà de leur corporation respective, un maillage territorial et social. Sans doute le marasme lié à une crise économique sans précédent implique des remèdes structurels et ponctuels qui ne sont pas l'apanage de notre collectivité territoriale. En contrepoint, impossible non plus de rester insensible à ce profond malaise.

Il risque dans les prochains jours de se transformer en une cascade de faillites, voire de règlements devant les tribunaux de commerce.

Je crois que le temps est venu qu'une réflexion s'engage dans l'hémicycle pour que soit posé avec netteté le problème de ces petits chefs d'entreprises qui se débattent pour leur survie.

Ainsi, par exemple, c'est dans la plus grande indifférence qu'un engagement censé leur offrir un peu de répit, glisse inexorablement dans l'oubli. Que reste-t-il aujourd'hui de la promesse faite par l'Etat ? Un an déjà que celui-ci avait paraphé l'accord d'une exonération des charges patronales pour le troisième trimestre 2014. Ce « *modus vivendi* » acté à l'hôtel Matignon, faisait suite au blocus maritime qui secoua l'île. Depuis le *statu quo* demeure, les fils du dialogue semblent être rompus. Cela est un constat.

Ce collectif, qui jusqu'à plus ample informé n'a jamais fait preuve de jusqu'au-boutisme, réclame avec d'autres un nouveau statut fiscal. Cette requête dépasse le simple cadre commercial pour devenir un fait de société, intéressant tout à la fois employeurs et employés. Les problèmes institutionnels, les débats constitutionnels ont certes une grande importance. Mais le principe de réalité s'impose à tous.

A cet égard, Monsieur le Président, ne pourrait-on pas imaginer qu'un rapport soit adressé au ministre concerné, et au-delà à Matignon, pour que ce sujet puisse être non seulement examiné mais aussi solutionné dans le cadre d'une juste compensation. Celle d'un malaise dont les petits commerçants sont victimes. Et nullement responsables.

Je vous remercie